



Parcours l'Argenteuillois

Parcours #7 l'Argenteuillois

Baladeurs : distance : 19 km

- Cour de l'école
- À droite sur Legault
- À gauche sur chemin des Seigneurs vers Carillon
- Tout droit sur Route 344
- À droite Rue du Parc
- À gauche sur la piste cyclable (aller-retour Montée Robert)
- À gauche vers le pont Desjardins
- À droite sur Tour de l'île
- À droite sur rue du Pont
- À droite sur chemin de l'Île-aux-Chats jusqu'au bout
- À droite sur chemin des Seigneurs (Route 327)
- À gauche dans la cour d'école

Randonneurs : Distance : 45,5 km

- Cour de l'école, À droite sur Legault
- À gauche sur chemin des Seigneurs vers Carillon
- À droite Rue du Parc
- À gauche sur la piste cyclable
- À droite vers le pont Desjardins
- À droite sur Tour de l'île
- À droite sur rue du Pont jusqu'au bout
- À gauche sur chemin de l'Île-aux-Chats vers Lachute
- À droite sur rue Dame-Neuve
- À gauche sur ave. Argenteuil (route 327)
- À droite sur blvd. Tessier
- À droite sur Béthanie (Atelier du Sport)
- À gauche sur Cristini (pour plus de sécurité possibilité de traverser boulevard au feu de circulation au Tim Horton)
- À gauche sur Félix-Touchette
- À droite sur montée Vide-sac
- À droite sur chemin des Sources
- À droite sur chemin Brown's Gore (à la source d'eau)
- À droite sur Montée Rodger
- À gauche sur ch. Coteau-des-Hêtres
- À gauche sur route des seigneurs (327-sud)
- À gauche sur Legault jusque dans la cour de l'école

Sportifs : Distance 62 km

- Cour de l'école, À droite sur Legault
- À gauche sur chemin des Seigneurs vers Carillon
- À droite rue du Parc
- À gauche sur la piste cyclable jusqu'au bout
- Reprendre la Route 344
- À droite sur montée Vachon
- À droite sur Route 148
- À gauche mtée LaBranche (St-Philippe)
- À droite sur Principale (Brownsburg) Rte 327 vers Lachute
- À gauche sur Route 158 (rue Principale Lachute)
- À droite sur Félix-Touchette
- À gauche sur montée Vide-sac
- À droite sur chemin des Sources)
- À droite sur chemin Brown's Gore
- À droite sur Chemin Rodger
- À gauche sur ch. Coteau-des-Hêtres
- À gauche sur route des seigneurs (327-sud)
- À gauche sur Legault jusque dans la cour de l'école

Les règlements de SamediVélo

- Tout participant doit posséder un vélo en bonne condition.
- Le port du casque est obligatoire.
- Tout participant doit respecter le code de la route.
- Tout participant doit signaler ses intentions pour arrêter, pour tourner à droite ou à gauche.
- Tout participant doit circuler à la file indienne et à distance sécuritaire.
- Tout participant doit respecter les directives du chef de file.
- Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées en circulant.
- Il est interdit de circuler avec un baladeur ou des écouteurs.
- SamediVélo et l'école primaire ne sont pas responsables des dommages physiques et matériels pouvant survenir lors de l'activité.